

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 décembre 2015

Le neuf décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée de Bocapole se sont réunis à Bressuire, sous la Présidence de Madame Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 - Quorum : 8

Étaient présents (9 sur 15) : Marie JARRY, Jany ROUGER, Martine CHARGE-BARON, Emmanuelle MENARD, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT, Dominique PAQUEREAU, Claude MARCHAIS, Michel PITORIN

Excusés ayant donné pouvoir (4) : GODET Jean-Paul à Emmanuelle MENARD, MAROLLEAU Pierre-Yves à Jany ROUGER, Marius NOIRAULT à Dominique PAQUEREAU, Denis PAPIN à Marie JARRY

Excusés sans pouvoir (2) : Thierry BOISSEAU, Yves ROBIN

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2015

Secrétaire de séance : Dominique PAQUEREAU

Adoption des Procès-Verbaux du 23 septembre 2015.

1) **RESSOURCES HUMAINES** :

a) **Adhésion au service optionnel / Retraites CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres**

Il est exposé au Conseil d'administration :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

Par nature de dossiers :

- L'immatriculation de l'employeur : 23 € le dossier
- L'affiliation : 12 € le dossier
- La demande de régularisation de services : 23 € le dossier

- La validation des services de non titulaire : 31 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) 46 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » : 46 € le dossier
 - Pension / départ et \ou droit anticipé(s) : 55 € le dossier
 - Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils 31 € le rdv et \ou la simulation

Ou de prestation :

- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 15 € par heure

La Présidente rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la régie personnalisée Bocapole utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Elle précise que la convention débiterait le 10 décembre 2015 pour ce finir le 31 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des votants, décide :

- **ADOPTER cette délibération**
- **AUTORISER Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

2) FINANCES :

a) Débat d'orientation Budgétaire 2016

Rapporteur : Marie Jarry

Référents techniques : Véronique Sorin, Patrick Couturier

Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Bocapole. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 :

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi, pour toutes les collectivités territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

1 / Rétrospective de l'année 2015

Au sein de la Régie Bocapole, l'année 2015 a été marquée par :

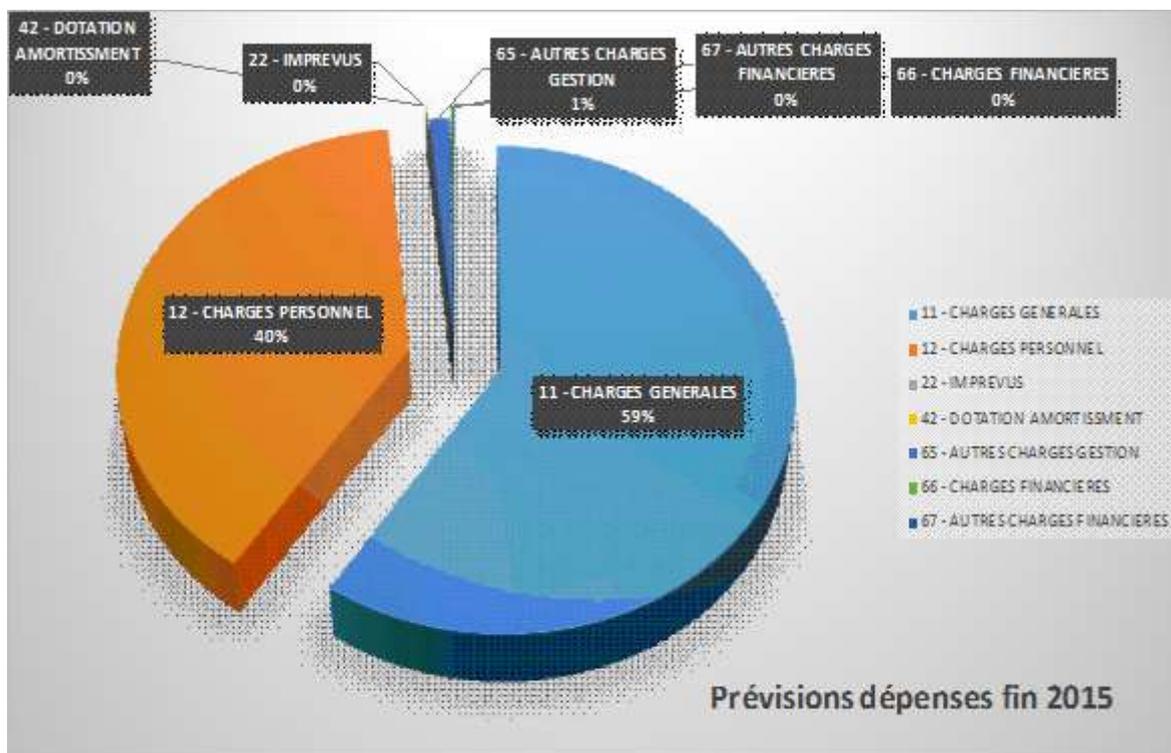
A / des remplacements liés aux ressources humaines,

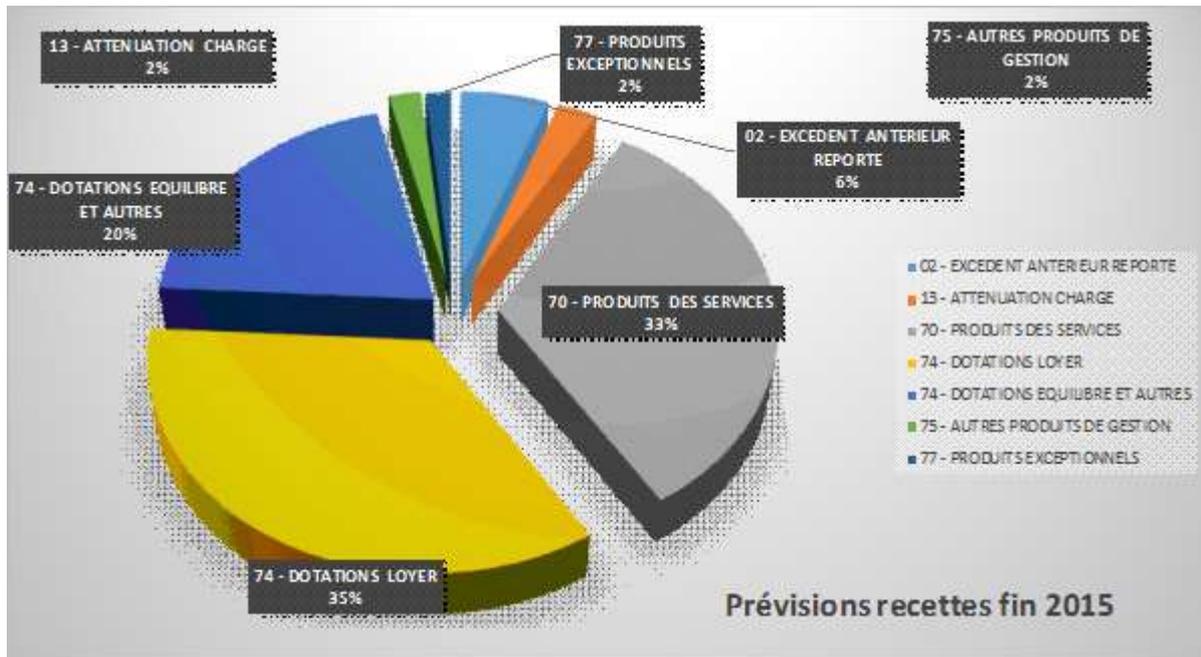
B / un peu moins de spectacles au deuxième semestre (un spectacle « Les Brigittes » a été reporté) et aussi une petite perte d'activité (association et entreprise exemple : Le salon des repreneurs et créateurs d'entreprises est organisé maintenant tous les 2 ans sur Bocapole). Pour la fin d'année, malgré la menace de la fièvre catarrhale, le salon des conviviales, concours des Bovins, a été maintenu.

Les entrées sur les autres différents salons de fin d'année se sont maintenues.

Le chiffre d'affaire reste stable soit en fin d'année 277 600 € environ, soit 10 000€ de plus qu'en 2014 et 2 000 € de plus que le budgété.

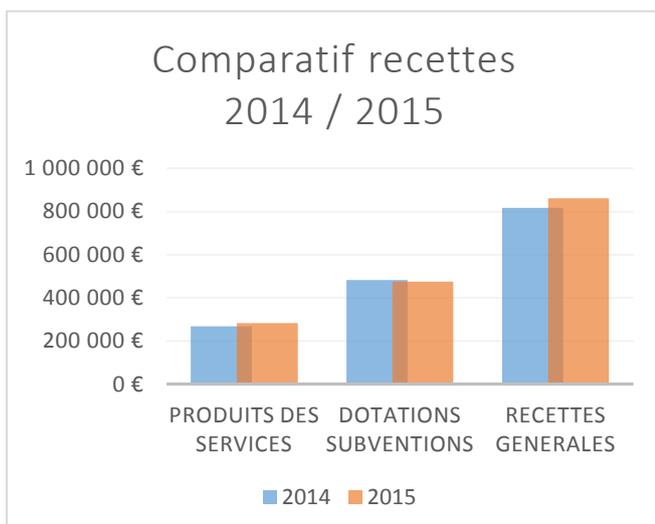
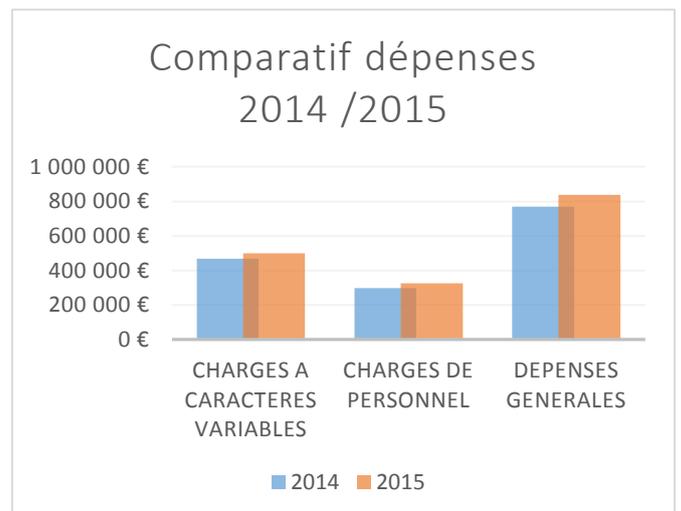
PREVISIONNEL BILAN FONCTIONNEMENT FIN 2015			
DEPENSES	BP avec DM	PREVISIONS	DIFFERENTIEL
11 - CHARGES GENERALES	506 346,97 €	499 547,23 €	6 799,74 €
12 - CHARGES PERSONNEL	333 680,00 €	331 110,43 €	2 569,57 €
22 - IMPREVUS	- €	- €	- €
42 - DOTATION AMORTISSEMENT	234,54 €	234,54 €	- €
65 - AUTRES CHARGES GESTION	10 547,00 €	10 250,01 €	296,99 €
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €	998,82 €	1,18 €
67 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 100,00 €	1 075,00 €	25,00 €
TOTAL DEPENSES	852 908,51 €	843 216,03 €	9 692,48 €
RECETTES	BP avec DM	PREVISIONS	DIFFERENTIEL
02 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	48 333,51 €	48 333,51 €	- €
13 - ATTENUATION CHARGE	17 500,00 €	22 132,14 €	4 632,14 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	275 000,00 €	283 527,87 €	8 527,87 €
74 - DOTATIONS LOYER	300 000,00 €	300 000,00 €	- €
74 - DOTATIONS EQUILIBRE ET AUTRES	176 075,00 €	176 094,14 €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	22 000,00 €	17 581,14 €	- 4 418,86 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000,00 €	13 956,64 €	- 43,36 €
TOTAL RECETTES	852 908,51 €	861 624,44 €	8 697,79 €
RESULTAT PREVU		18 408,41 €	





2 / Comparaison entre 2014 et 2015

ARTICLES	2014	2015
CHARGES A CARACTERES VARIABLES	468 448 €	499 547 €
CHARGES DE PERSONNEL	298 665 €	326 450 €
DEPENSES GENERALES	768 634 €	838 556 €
PRODUITS DES SERVICES	267 683 €	283 528 €
DOTATIONS SUBVENTIONS	482 973 €	476 083 €
RECETTES GENERALES	816 968 €	861 624 €



3 / Ressources Humaines

L'emploi d'avenir qui devait durer jusqu'à fin 2016 a été abrégé suite au décès de cet agent en janvier 2015. En contrepartie de ce dispositif, il devait y avoir des recettes (dotation de l'état) d'une valeur de 1 070 € par mois.

Le régisseur technique général a été absent pour maladie pendant six mois en 2015 et il a fallu le remplacer.

Absence identique pour l'agent chargé de la sécurité Incendie d'avril à aujourd'hui.

Ce manquement de personnel a été compensé par un CDD à temps plein et par des prestataires de services et Intérim. Soit :

20 500 € environ (chapitre 11 - compte 611 Contrat de Prestations – comprenant : Sécurité Incendie + sécurité du bâtiment + technicien extérieur)

22 000 € environ (chapitre 12 - compte 6218 – Autre personnel extérieur [Intérim] et compte 64 Charges de Personnel [CDD])

Certes, il a eu des remboursements d'indemnités journalières mais uniquement sur le salaire net.

4 / Prévision et débat d'orientation budgétaire

Les Dépenses :

- A) Ressources Humaines // changements sur 2016.
 - 1. Le cas de notre Agent de sécurité incendie en arrêt maladie dans l'attente d'une reprise ou non.
 - 2. Le départ en retraite en fin d'année de notre électricien
 - 3. Le remplacement de notre technicien lumières.
- B) En fonction du recrutement de l'agent de sécurité, Les services extérieurs seront aussi affectés en plus ou en moins.
- C) Electricité et gaz à prévoir en augmentation car plus de manifestations prévues.
- D) Maintenance (bâtiments et matériel vieillissants)
- E) Les dépenses liées aux 10 ans de Bocapole.
- F) Une augmentation de la location des bâtiments

Les Recettes :

- A) Le début d'année est plutôt bien rempli un avec peu de dates de disponibles sur le premier semestre et 3 évènements sur juillet faute de place en juin.
Le deuxième semestre laisse entrevoir un remplissage similaire à 2015. Le chiffre d'affaire est évalué sur la base de 282 000 €. Cette projection paraît réaliste en espérant que les évènements nationaux n'évoluent pas dans le mauvais sens. Il est annoncé une annulation d'un spectacle en début d'année faute de vente 'Michel Fugain et Pluribus » le 23/01/2016.
- B) L'année 2016 sera transitoire en partie sur le dernier trimestre en fonction de l'extension. Les tarifs, pour ce nouveau bâtiment, seront moins élevés (nous en parlerons pour le prochain CA en début d'année). A ce jour il est difficile de prévoir des locations complémentaires sur cette période dans la Halle du Poitou.
Il est important de la garder en réserve en cas d'un éventuel retard sur la construction des nouveaux bâtiments afin de permettre aux clients d'avoir une salle de replie.
- C) A prévoir une demande de subvention spéciale pour les 10 ans afin de supporter les coûts liés à cet évènement tant au niveau de la communication, personnel complémentaire, technique, réception et frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des votants, décide :

- **ADOPTER cette délibération**
- **AUTORISER Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

b) DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2015

L'analyse du chapitre 012 lié au personnel montre un dépassement dû au remplacement des agents qui sont encore ou qui ont été en arrêt maladie. Nous avons en contrepartie reçu des indemnités journalières et autres recettes complémentaires.

Pour compenser le manque de crédit sur le chapitre 012.

Madame La Présidente propose de passer en écriture la DM2 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT	B.P.	DM N°2	TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 896,97 €	3 450,00 €	506 346,97 €
611 - Contrat prestation		3 450,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	318 680,00 €	15 000,00 €	333 680,00 €
64111 - Rémunération principale		15 000,00 €	
022- DEPENSES IMPREVUE	2 000,00 €	- 2 000,00 €	- €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	8 097,00 €	2 450,00 €	10 547,00 €
6542 - Créances éteintes		2 450,00 €	
67 CHARGES EXEPTIONNELLES	1 000,00 €	100,00 €	1 100,00 €
673 titres annulés		100,00 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		19 000,00 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT	B.P.	DM N°2	TOTAL
013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 500,00 €	14 000,00 €	17 500,00 €
6419 - Remboursement sur rémunération		14 000,00 €	
077 PRODUIT EXCEPTIONNEL	9 000,00 €	5 000,00 €	14 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- **ADOPTER** décision modificative n°2 et de donner pouvoir à Madame La Présidente de la Régie Bocapole
- **AUTORISER** Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

c) Formation prévention sécurité avec les établissements publics dépendants de la CA2B, des collectivités du Territoire (hors communes membres) : convention de participation

Vu les articles L 5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux prestations de service des Communautés d'Agglomération ;

Vu la délibération DEL-CC-2015-081 du Conseil Communautaire du 21 avril 2015 définissant les prestations et les tarifs des sessions de formation sécurité et prévention des risques professionnels ; La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) a lancé une procédure de consultation pour des formations en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels à destination :

- des agents de la CA2B ;
- des agents des communes membres ;

La participation d'agents des communes aux formations a été formalisée par un avenant aux conventions de mutualisation, adopté.

Il est proposé d'autoriser la signature des conventions de participation à ces formations afin :

- d'intégrer les agents des établissements publics de l'Agglomération au même titre et dans les mêmes conditions financières que les agents de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- permettre à des agents de collectivités du territoire (hors communes membres qui font l'objet de conventions de mutualisation) de compléter les éventuelles places disponibles lors des sessions.

A cet effet, un coût par agent pour chaque formation sera demandé aux dites collectivités en application de la tarification adoptée par le Conseil Communautaire du 24 avril 2015.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole : d'étendre la possibilité de participer aux sessions de formation présentées ci-dessus aux établissements de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais aux mêmes conditions financières que les agents de la Communauté d'Agglomération ;

- **d'étendre la possibilité de participer le cas échéant aux sessions de formation présentées ci-dessus aux agents des collectivités du territoire aux tarifs adoptés lors du Conseil Communautaire du 21 avril 2015 ;**
- **d'adopter les termes et modalités des conventions de participation jointes en annexe ;**
- **d'imputer les dépenses sur le compte correspondant.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des votants, décide :

- **ADOPTER** cette délibération
- **AUTORISER** Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3) COMMUNICATION :

a) 10 ANS DE BOCAPOLE

Suite à une réunion avec le président de l'agglomération du Bocage Bressuirais, il a été prévu d'étaler l'évènement sur toute l'année 2016 :

- 1 – le 18 mars 2016 date d'anniversaire : soirée VIP cocktail / invitation de tous les clients de Bocapole (Production, Associations, Collectivités, Entreprises) qui ont fait vivre Bocapole depuis l'ouverture + Invitation au spectacle du soir « Carlos Numez & Celtic Legends »,
- 2 – Le 14 mai 2016 : soirée spectacle jeunes organisée par BBA (entre 6 et 9 artistes),
- 3 – Le 17 septembre ou le 1er Octobre : Soirée avec une tête d'affiche / Agglo2b,
- 4 – Le 27 ou 28 octobre : Soirée Pop/Rock organisée par les Vendredi de l'été et Boc'Hall en même temps que les Pucés Motos pour leur 25ème édition,
- 5 – Le 12 novembre : Soirée Cabaret / Agglo2b,
- 6 – Le 13 novembre ou le 04 décembre : Spectacle enfants / Agglo2b.

4) DIVERS

a) Subvention 400 € pour Bocaplace

Par courrier en date du 22 octobre 2015, l'Association « BOCAPLACE » sollicite une subvention de 400 € auprès de la Régie Bocapole.

Cette somme est inscrite au Budget 2015 (au compte 6574).

La Présidente demande à l'Association BOCAPLACE, que pour les années avenir s'il était possible de bien vouloir nous solliciter en début d'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des votants, décide :

- **ADOPTER** cette délibération
- **AUTORISER** Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

b) Questions diverses

- Pour la communication des 10 ans de BOCAPOLE, le Conseil d'Administration propose de communiquer avec un même slogan pour les Cartes de vœux, bandeau signature de mail...

Le Secrétaire de séance,

Dominique PAQUEREAU

La Présidente,

Marie JARRY